

INTITULE DE LA CERTIFICATION

Pratiquer la programmation stratégique en architecture, urbanisme et génie urbain (Démarches de PRogrammation en Architecture, Urbanisme et Génie urbain)

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

CONTEXTE

La certification reconnaît des compétences complémentaires aux professionnels souhaitant se spécialiser dans la **pratique de la programmation stratégique, collaborative et inventive, au service de la transition écologique, dans le domaine de la construction et de l'aménagement.**

La certification valide des compétences spécifiques en **conduite et pilotage de démarches programmatiques appliquées à différents contextes et échelles**, dans le domaine ci-dessus.

PUBLIC

Les métiers exercés par ces professionnels sont les suivants :

- Assistants à maîtres d'ouvrage (commanditaires de projets)
- Chefs de projet en maîtrise d'ouvrage publique
- Chargés de mission et directeurs de services en collectivité territoriale
- Professionnels de la maîtrise d'ouvrage (commanditaires) privée assurant des missions de pilotage d'études et de projets
- Professionnels de la maîtrise d'œuvre (concepteurs : architectes et architectes-urbanistes, paysagistes, ingénieur(e)s bâtiment, ingénieur(e)s réseaux...)
- Autres professionnels du domaine de l'aménagement et de la gestion du cadre bâti (économistes de la construction, conducteurs de travaux...)

Ces professionnels qui souhaitent développer une activité en programmation ont en commun la mission de proposer des prestations dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

PREREQUIS

La certification est accessible aux personnes disposant d'un diplôme niveau Bac + 4 minimum et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et ou de la construction.

CANDIDAT(E) EN SITUATION DE HANDICAP : Dans le cadre du respect du règlement des épreuves d'évaluation, tout(e) candidat(e) peut solliciter le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés.

Référentiels

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>C1. Rédiger des notes de cadrage</p> <ul style="list-style-type: none"> en détaillant le rôle et les missions d'un assistant en programmation d'un projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbains en détaillant le rôle et les missions d'un maître d'œuvre (concepteur) de projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbains <p>afin de permettre au maître d'ouvrage (commanditaire) d'un projet de bâtiments d'aménagements ou de services urbains de recruter ces deux types de prestataires</p>	<p>ME1.1 - CONTROLE CONTINU représentant 40 % des modalités d'évaluation</p> <p>ME1.1.1: Rédaction d'une note de cadrage de 3 à 5 pages précisant les attendus d'une intervention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en programmation</p> <p>ME1.1.2 : Rédaction d'une analyse critique comparative de plusieurs programmes à l'attention de maîtres d'œuvre (3 à 5 pages)</p> <p>ME1.2. EVALUATION FINALE représentant 60 % des modalités d'évaluation</p> <p>ME1.2.1 : Epreuve écrite surveillée sur table (1/2 à 1 page) - à partir de l'étude de programmation architecturale et urbaine livrée dans un workshop, rédaction synthétique d'une proposition de mission pouvant être attribuée à un assistant en programmation ou à un concepteur</p> <p>ME1.2.2 : Entretien avec le jury (5-7 minutes) : argumentation de la proposition développée à l'épreuve écrite</p>	<p>CE1.1. La note de cadrage définit les besoins du commanditaire pour une assistance en programmation.</p> <p>CE1.2. Les attendus et les contenus de l'intervention sont précisés dans la note de cadrage</p> <p>CE1.3. Le calendrier prévisionnel est réaliste et cohérent avec les missions prévues.</p> <p>CE1.4. Les informations pour la consultation d'un concepteur (maître d'œuvre) de projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbains sont identifiées et restituées</p>

C2. Réaliser le diagnostic stratégique d'un projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbains dans un contexte urbain

- en effectuant des études de diagnostic de site d'un projet de bâtiments ou d'aménagements dans un contexte urbain
- en définissant les études complémentaires architecturales, sociales, techniques, économiques pour questionner la nature d'une intervention sur un bâtiment ou un site.
- en réalisant une synthèse des études (diagnostic de site, architecturales, sociales, techniques, économiques)
- en mettant en débat les questions et les résultats d'un diagnostic de bâtiment ou d'aménagement, avec les différents acteurs concernés (financeurs, élus, habitants, usagers...)

afin de préciser l'opportunité, les objectifs programmatiques et les conditions de réalisation d'un projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbains

ME2.1 - CONTROLE CONTINU représentant 40 % des modalités d'évaluation

ME2.1.1 : Réalisation d'une matrice SWOT (forces - faiblesses - opportunités - menaces) orientée vers la proposition d'axes programmatiques

ME2.1.2 : Rédaction d'un synopsis de diagnostic à partir d'études déjà effectuées et pointant les manques d'information sur le site (1 page environ)

Présentation écrite d'un diagnostic urbain et d'un diagnostic sectoriel (2-3 pages)

ME2.2. EVALUATION FINALE représentant 60 % des modalités d'évaluation

ME2.2.1 : Epreuve écrite surveillée sur table (1/2 à 1 page) : à partir de l'étude de programmation architecturale et urbaine livrée dans le workshop, rédaction synthétique d'une analyse des points forts et faibles du diagnostic sur lequel cette étude repose

ME2.2.2 : Entretien avec le jury (5-7 minutes) : argumentation de cette analyse

CE2.1. Les études effectuées concourent à un diagnostic stratégique, base d'un questionnement programmatique pour questionner la nature d'une intervention sur un bâtiment ou un site.

CE2.2. Des besoins en données et études complémentaires (architecturales, sociales, techniques, économiques) sont identifiés.

CE2.3. La synthèse des études (diagnostic de site, architecturales, sociales, techniques, économiques) a été menée de manière transversale et en hiérarchisant les informations pour définir les enjeux d'un diagnostic stratégique.

CE2.4. Les résultats proposés et leurs formalisations permettent la mise en débat du diagnostic avec les différents acteurs concernés (financeurs, élus, habitants, usagers...), pour vérifier l'opportunité, préciser les objectifs et les conditions de réalisation du projet

C3. Réaliser des documents de programmation collaborative et participative en architecture, urbanisme, génie urbain

- en rédigeant un document « préprogramme » esquissant les activités prévues, leur organisation et les caractéristiques qualitatives et quantitatives attendues des espaces à bâtir ou à aménager au moment où émergent les premières intentions de bâtir ou d'aménager un site
- en rédigeant un document « programme » définissant les activités prévues, leur organisation et les caractéristiques qualitatives et quantitatives attendues des espaces à bâtir ou à aménager
- en évaluant des propositions de conception pour le bâtiment ou l'aménagement urbain.

afin de définir les attentes et le coût d'un projet de bâtiments, d'aménagements ou de services urbain

ME3.1 - CONTROLE CONTINU représentant 40 % des modalités d'évaluation

ME3.1.1 : Rédaction d'une note de cadrage pré-programmatique (4-5 pages)

ME3.1.2 : Rédaction d'un schéma fonctionnel et d'un tableau de surfaces

ME3.1.3 : Rédaction et présentation d'une étude de programmation urbaine et/ou architecturale (2-3 pages et slides)

ME3.1.4 : Simulation d'une expertise de jury d'évaluation d'études de conception : production d'un avis d'une page à partir d'une matrice de critères issue d'un programme.

ME3.2. EVALUATION FINALE représentant 60 % des modalités d'évaluation

ME3.2.1 : Epreuve écrite surveillée sur table (1/2 à 1 page) : rédaction synthétique d'une analyse critique (points forts, points faibles) de l'étude de programmation architecturale et urbaine livrée et présentée dans le workshop, en proposant des pistes d'amélioration.

ME3.2.2 : Entretien avec le jury (5-7 minutes) : argumentation de cette analyse

CE3.1. Le document « préprogramme » définit les objectifs du projet de bâtiment, d'aménagement ou de service urbain et son niveau d'ambition :

- vocation du futur espace
- besoins/attendus du commanditaire
- espaces d'activités à développer
- cadrage économique

CE3.2. Les différentes rubriques du programme intègrent les attentes et enjeux portés par les différents acteurs concernés par le projet de manière schématisée et quantitative

CE3.3.

Les différentes rubriques du programme intègrent les attentes et enjeux portés par les différents acteurs concernés par le projet de manière qualitative sous une forme rédactionnelle compréhensible par un maître d'œuvre devant réaliser des propositions de conception.

CE3.4. Les propositions de conception sont évaluées de manière à aider la maîtrise d'ouvrage à préciser à la maîtrise d'œuvre, les attendus programmatiques du projet.

C4. Réaliser l'évaluation d'un bâtiment ou d'un aménagement urbain

- en réalisant le découpage d'un équipement ou d'un espace urbain en sous-espaces d'activités
- en décrivant les conditions de déroulement des activités des usagers et des utilisateurs dans les espaces d'un bâtiment ou d'un secteur urbain
- en évaluant la qualité d'usages de bâtiments ou espaces existants
- en prenant en compte les spécificités d'accès aux espaces et services des acteurs en situation de handicap
- en restituant les résultats de l'évaluation d'un bâtiment ou d'un aménagement

afin de programmer son état futur (maintien en état, modification-extension ou démolition-reconstruction-réaménagement).

ME4.1 - CONTROLE CONTINU représentant 40 % des modalités d'évaluation

ME4.1.1 : Restitution d'une visite d'un bâtiment ou d'un aménagement en fonctionnement (7-8 pages au total)

ME4.2. EVALUATION FINALE représentant 60 % des modalités d'évaluation

ME4.2.1 : Epreuve écrite surveillée sur table (1/2 à 1 page) : à partir de l'étude de programmation architecturale et urbaine livrée, des visites et des rencontres effectués dans le workshop, rédaction synthétique des résultats de l'évaluation d'un des bâtiments ou espace public du site d'études afin de programmer son éventuelle démolition-reconstruction ou son adaptation.

ME4.2.2 : Entretien avec le jury (5-7 minutes) : argumentation de cette analyse

CE4.1. L'équipement ou l'espace urbain a été découpé en sous-espaces qualifiés en termes de lieux, acteurs, pratiques

CE4.2. Les conditions de déroulement des activités des usagers et des utilisateurs dans les espaces sont décrites en termes de :

- temporalités
- moyens humains
- moyens matériels
- matériels mobilisés

CE4.3. Les qualités et des problèmes d'usages des espaces sont restitués et de manière argumentée, en prenant en compte les spécificités d'accès aux espaces et services des acteurs en situation de handicap.

CE4.4. Les enseignements de l'évaluation sont restitués sous la forme d'enjeux de programmation utiles pour définir de futures interventions

C5. Concevoir le système d'acteurs d'un projet de bâtiment, d'aménagement ou de service urbain

- en identifiant ses potentielles parties prenantes
- en réalisant un design organisationnel de programmation
- en présentant aux acteurs (financeurs, techniciens, usagers-utilisateurs) l'intérêt et les conditions de mise en œuvre d'une démarche collaborative et participative (en capacité d'inclure tous les types de publics) de définition des attendus du projet

afin de mettre en place une démarche de programmation collaborative et participative du projet de bâtiment, d'aménagement ou de service urbain

ME5.1 - CONTROLE CONTINU représentant 40 % des modalités d'évaluation

ME5.1.1 : Production d'une analyse du jeu des acteurs dans un projet afin de préfigurer une démarche collaborative et participative de définition du programme de ce projet (1 slide)

ME5.1.2 : Production d'un design organisationnel de programmation dans le cadre d'une note de cadrage (1 à 2 pages et slides) afin de développer une démarche collaborative et participative directement liée à la programmation d'un bâtiment ou d'un aménagement, et permettant d'inclure tous les types de publics.

ME5.1.3 : Restitution d'une proposition de démarche programmatique collaborative et participative auprès des acteurs d'un projet afin qu'ils puissent prendre position sur son intérêt et sur ses conditions de mise en œuvre (1 à 2 pages et slides)

ME5.2. EVALUATION FINALE représentant 60 % des modalités d'évaluation

ME5.2.1 : Epreuve écrite surveillée sur table (1/2 à 1 page) : à partir de l'étude de programmation architecturale et urbaine livrée dans le workshop, rédaction synthétique d'une proposition de démarche programmatique collaborative et participative pour l'un des bâtiments ou espace à construire ou à transformer.

ME5.2.2 : Entretien avec le jury (5-7 minutes) : présentation critique de cette proposition.

CE5.1. Le système d'acteurs du projet (financeurs, techniciens, usagers-utilisateurs) est analysé en identifiant les rôles potentiels de chacun dans une démarche de programmation.

CE5.2. Le design participatif (manière dont les acteurs vont interagir) proposé démontre son articulation étroite avec la programmation et sa capacité à inclure tous les types de publics.

CE5.3. La proposition de démarche de programmation collaborative et participative permet aux acteurs d'un projet (financeurs, techniciens, usagers-utilisateurs) de prendre position sur son intérêt et sur ses conditions de mise en œuvre.